



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 15 janvier 2018

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 3433 des Députés Lex Delles et Claude Lamberty

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par les honorables Députés Delles et Lamberty.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Luxembourg, le 15 janvier 2018

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3433 des Députés Lex Delles et Claude Lamberty

Dans le cadre des efforts fournis par le Gouvernement pour soutenir financièrement les familles et dans l'optique de la gratuité de l'enseignement, mon ministère mettra en place la gratuité des manuels scolaires pour tous les lycéens à partir de la rentrée 2018. Cette mesure s'appliquera aux élèves des lycées publics, des classes européennes de l'École internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette, ainsi que des filières européennes du Lycée Edward Steichen à Clervaux, du Lënster Lycée et du nouveau lycée à Mondorf, de l'International School Michel Lucius, des classes internationales (IB) du Lycée technique du Centre et de l'Athénée, de l'International School Michel Lucius et des écoles privées qui appliquent le programme de l'Éducation nationale.

Les élèves luxembourgeois qui fréquentent le Schengen-Lyzeum Perl (SLP) bénéficient déjà à l'heure actuelle de la gratuité des manuels scolaires à certaines conditions inhérentes au fonctionnement du lycée. Étant donné que le SLP fait partie de l'offre scolaire luxembourgeoise, un groupe de travail composé de représentants de mon ministère et du SLP sont actuellement en train de mettre au point une démarche pour permettre à tous les élèves luxembourgeois de bénéficier de la gratuité des manuels scolaires.

En ce qui concerne le format des manuels scolaires, il est vrai que le développement des manuels numériques est en train de connaître un réel essor sur le marché du livre scolaire. Vu l'implémentation des tablettes ou autres outils électroniques dans les écoles, que ce soit au Luxembourg ou dans d'autres pays européens, les éditeurs de manuels scolaires investissent dans la conception et le développement de tels produits.

Je mesure l'importance de fournir aux élèves qui fréquentent des classes dites « tablet classes » du matériel digital de qualité qui apporte une réelle plus-value pédagogique et didactique. En effet, l'outil informatique permet des approches vivantes et interactives où l'élève peut prendre une part active dans son apprentissage, en individuel ou en réseau, ce qui ouvre de nouvelles perspectives pour l'enseignement.

Quant à la question de la gratuité, il est entendu que tous les manuels obligatoires seront gratuits pour les élèves, qu'il s'agisse de la version imprimée ou de la version digitale si celle-ci existe. J'ai chargé mes services compétents en la matière de répertorier et d'analyser la disponibilité de versions numériques relatives aux manuels obligatoires au programme et de

mettre au point, en collaboration avec les éditeurs de manuels scolaires, une démarche pour faire bénéficier les élèves de la version digitale en sus de la version imprimée. Des négociations autour des droits d'utilisation moyennant un contrat de licence sont actuellement menées et les frais pour ces droits seront pris en charge par mon département.

Dans une première étape de la mise en œuvre de la gratuité des manuels scolaires, il est envisagé d'offrir aux élèves le manuel en papier ainsi que le manuel numérique si celui-ci est disponible, ceci d'autant plus que les contrats de licence pour les versions numériques sont limités dans le temps.

Les élèves qui sont inscrits dans des classes dites « tablet classes » pourront ainsi profiter de la version digitale pendant l'année en cours, mais ils auront également le manuel imprimé à leur disposition qu'ils garderont par la suite ou pourront revendre au « Bichermaart », ou donner à leurs frères et sœurs.

La question du développement de matériel didactique de qualité me tient à cœur, je considère en effet le matériel didactique, qu'il s'agisse de manuels papier, de manuels numériques ou d'applications digitales, comme un levier important du développement de la qualité de l'enseignement et de la motivation d'apprendre. Je mise résolument sur le développement de matériel adapté au contexte luxembourgeois multilingue et aux besoins hétérogènes des élèves qui fréquentent nos écoles. Le développement de manuels numériques, plateformes d'apprentissage ou applications digitales répondant aux besoins de nos élèves est d'ailleurs une des priorités des services de mon ministère qui se consacrent à la question du digital.

Il est évident que dans les années à venir, le développement de manuels ou autres formats numériques et partant le besoin et la demande des élèves, enseignants et lycées, iront croissants. Cette réalité doit être prise en compte dans les stratégies de développement de matériels didactiques et élaborées en collaboration avec les commissions nationales et équipes curriculaires.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse